

# Actualité

Vie Syndicale

## Le SGV sur tous les fronts

Beaucoup de dossiers sur le feu pour le nouveau président du SGV, Christophe Forget qui s'est inquiété (entre autres) lors de l'AG annuelle, de la libération des droits de plantation.

“2009, année de mutation ou de continuité”. Ainsi Christophe Forget, nouveau président du Syndicat général avait-il intitulé son rapport moral présenté à l'assemblée générale annuelle.

L'année 2009, se présente plutôt comme une année de mutation pour la viticulture charentaise. Et ce mardi 2 juin, le dossier prioritaire pour le Syndicat général des vigneronns était l'homologation du cahier des charges. Car pour être définitivement applicable, le nouveau cahier des charges de l'appellation cognac doit être homologué par le ministre de l'agriculture. « L'adoption du cahier des charges est impérative, c'est vital pour nous. Sinon il est impossible de mettre en place au 1er juillet, le système de l'affectation sur lequel nous avons travaillé depuis plusieurs mois. Cette affectation est déterminante pour la gestion de nos entreprises. Il y a urgence. Nous avons toujours été à l'heure des échéances qui nous ont été fixées, monsieur le ministre je vous demande de bien mesurer la situation charentaise et de prendre votre responsabilité. » Cet appel du président du SGV à Michel Barnier, il y a un mois, n'a pas été entendu par l'intéressé. Son successeur, Bruno Le Maire hérite du dossier.

### Perspectives peu réjouissantes

Autre inquiétude du SGV que son président s'est appliqué à expliquer en détail, c'est le retournement de la situation économique du cognac et l'incidence sur les prix payés aux viticulteurs: « Les -12,3 % du cognac sont

à relativiser face à une baisse de 22 % environ de l'ensemble des exportations, sur le premier trimestre 2009, mais la vigilance s'impose. » a déclaré Christophe Forget informé des chiffres communiqués par Alain Philippe, le directeur du BNIC.

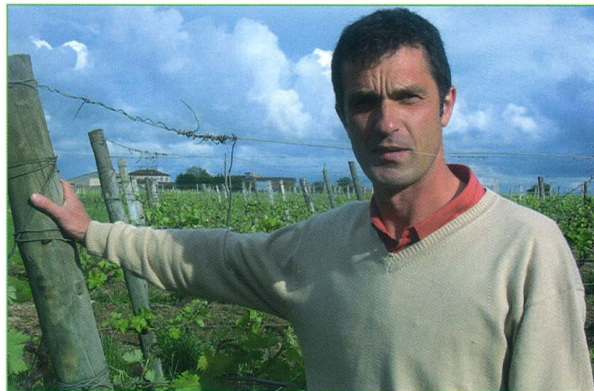
Les sorties ont été pointées à 412 200 hl AP au 30 avril 2009, au lieu de 456 000 le 30 avril 2008. (Au 31 mai, la baisse des exportations a encore évolué négativement: - 13,6 % sur l'année mobile.)

Dans ce contexte peu favorable, avec une incidence notable sur les prix, l'observatoire mis en place par le Syndicat Général, il y a trois ans, trouve plus que jamais sa raison d'être. Et là aussi le président du SGV n'a pas manqué de souligner le malaise et appelé les viticulteurs à la vigilance.

Comparés aux prix payés pour les eaux-de-vie jeunes (compte 00 à 2) en 1989, ceux pratiqués aujourd'hui révèlent une baisse de 22 % en moyenne, en euros constants.

Les perspectives sur le rendement cognac ne sont pas plus réjouissantes. Selon une analyse des spécialistes du Syndicat, les 8,12 hl AP/ha prévus pour la récolte 2009 évolueront très probablement à la baisse en 2011 : 7,68 hl AP (incidence de la perte du supplément XO) après la stabilité annoncée pour 2010 : 8,16 hl AP/ha.

Ceci étant, Christophe Forget d'humeur pugnace pour sa première assemblée, n'a pas jugé opportun de se lamenter, préférant rassurer ses adhérents en rappelant l'intérêt de l'affectation et



Christophe Forget, président du SGV.

les rendements libéralisés des productions « vignes autres ». Selon lui, une opportunité à saisir grâce à la productivité du cépage ugni-blanc et le système double fin, malgré tout conservé dans la nouvelle réglementation.

### Droits de plantation

Il y aurait donc quelques raisons d'espérer pour le vignoble du cognac, si ne planait sur l'appellation la menace de la libéralisation des droits de plantation à l'horizon 2015. Pour faire le point sur ce sujet délicat, le SGV avait fait appel à Pierre Aguilas, président de la CNAOC, pour un débat avec les responsables régionaux: Jean Bernard de Larquier (chef de la famille viticole au BNIC), Philippe Boujut (président du CRINAO) et Bernard Laurichesse (président de

l'ADG).

Le président de la CNAOC n'a pas éludé le problème. Il a toutefois souligné le poids relatif des quelques pays viticoles européens (Italie, Espagne, voire Allemagne) ralliés à la cause française au nom d'un intérêt commun, face aux vingt deux autres pays qui composent aujourd'hui l'Union Européenne.

Pierre Aguilas a en tout cas assuré que des pistes de réflexion étaient actuellement explorées, pour contrer cette libéralisation, exhortant au combat les troupes du SGV, via au passage un hommage particulier à Mme Fischer Boël, auteur d'une réglementation absurde. « Cette dame originaire du pays du poisson fumé ne connaît visiblement rien aux problèmes du vin ».

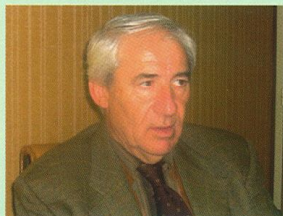
Et Christophe Forget de lui emboîter le pas pour affirmer à son tour: « Le SGV Cognac ne laissera pas les autres décider pour lui ».

Quant à Philippe Boujut, il a laissé entendre que le système de l'affectation qui encadre désormais la production cognac, avec l'aval de l'INAO, pouvait être une réponse plausible à un régime ultra libéral, plus en phase avec la philosophie des vignobles de vin de table.

Pour Jean Bernard de Larquier, qui s'est montré très inquiet sur la pérennisation des spécificités du vignoble du cognac (le système double fin entre autres), à terme, la menace du règlement européen est réelle. Et le chef de la famille viticole au BNIC se demande s'il ne serait pas opportun de privilégier dorénavant une production unitaire soit « le tout cognac ».

G. G

### Le rendement cognac tombe à 8,12 hl/AP



Bernard Guionnet, président de l'Interprofession.

Les ventes de cognac à la baisse ont pour conséquence directe la baisse du Rendement cognac pour la campagne 2009/2010. L'Interprofession réunie en assemblée plénière a fixé le curseur à 8,12 hl/AP. C'est le verdict

de la règle de calcul qui tient compte des besoins des marchés, des surfaces en production et des sorties de cognac. C'est un chiffre en recul important avec la dernière campagne puisqu'il était alors en progression à 10,35 hl/AP. Une nouvelle douche froide pour la viticulture charentaise habituée au yoyo. « C'est un chiffre qui reste provisoire, explique Bernard Guionnet, le président de l'Interprofession, car il pourra être légèrement revu - à la hausse, j'espère - quand nous connaîtrons les affectations décidées par les viticulteurs en juillet prochain ». Il pourrait tout au plus atteindre 8,32 car il faut bien tenir compte des sorties en baisse importante. L'avantage de fixer ce

Rendement cognac (ex QNV) plus tôt que d'habitude, c'est de donner une indication aux viticulteurs sur les besoins du marché cognac. Ils peuvent ainsi de positionner assez tôt sur d'autres débouchés. La proposition du Rendement cognac définitive sera proposée à l'INAO en septembre prochain et elle devra être ensuite validée par le ministère. L'Interprofession est partie du principe que 70 000 hectares de vignes pourraient être affectés au cognac, 2500 ha aux vins de pays et vins de table, 600 ha au Pineau et 4000 ha environ aux autres débouchés (jus de raisins, vins de base, etc).

GÉRARD SEGUIN